

Compost avicole 2-2-2



Amendement organique 2-2-2 à base de fumier de volailles composté origine France. Produit tracé et hygiénisé qui a subi une phase de compostage de minimum 8 semaines avec suivi et contrôle de la température.

Les avantages

- Stimule la vie microbienne du sol et contribue à l'augmentation du taux d'humus.
- Apporte les éléments fertilisants et oligo-éléments utiles à la culture.
- Produit hygiénisé fabriqué en France à base de fumier de volailles composté.
- Amendement adapté aux cultures exigeantes en matière organique (colza, maïs ...).
- Compost inoculé avec 2 souches de bactéries lactiques (*Lactobacillus rhamnosus*, *Lactobacillus farciminis*).

Dosage et conseils d'utilisation

- Condition d'épandage (selon autorisation en vigueur).
- Interdit du 15 novembre au 15 janvier.
- Ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.

Informations

- Ce compost a une capacité d'apport de 180 Kg d'humus stable à la tonne.
- Amendement organique de type 1.
- Produit criblé au tamis de 20 mm.
- Rapport C/N : 8,5.
- Traitement : compostage.
- Conditionnement : VRAC.

Analyse sur brut

Matière sèche	65,0%
Matière organique	40,0%
Azote (N) total	2%
<i>dont Azote (N) organique</i>	2%
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	2,0%
Oxyde de potassium (K ₂ O)	2,0%
Oxyde de magnésium (MgO)	1,0%
Oxyde de calcium (CaO)	3%

Composition

Fumiers compostés de bovin et volaille. Bactéries lactiques.